

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

### TUNISIE FACTORING

Siège Social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray-1082 Tunis

La société TUNISIE FACTORING, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 5 mai 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et Mustapha MEDHIOUB.

#### BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2013

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Décembre 2013	Décembre 2012		Notes	Décembre 2013	Décembre 2012
<b>ACTIFS</b>				<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Immobilisations incorporelles		3 765 701	3 496 122	Capital social		10 000 000	10 000 000
Moins : amortissements		(2 052 929)	(1 515 521)	Réserves légales		1 000 000	1 000 000
	3	1 712 772	1 980 601	Résultats reportés		4 895 085	4 040 929
				Autres capitaux propres		1 112 282	1 112 282
Immobilisations corporelles		1 211 562	1 235 701				
Moins : amortissements		(875 641)	(797 326)	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</b>		<b>17 007 367</b>	<b>16 153 211</b>
	4	335 921	438 375	<b>Résultat de l'exercice</b>		1 765 576	1 484 156
Immobilisations financières	5	762 130	1 068 466				
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>2 810 824</b>	<b>3 487 441</b>	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	9	<b>18 772 943</b>	<b>17 637 367</b>
				<b>PASSIFS</b>			
<b>ACTIFS COURANTS</b>				<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Acheteurs factorés		119 422 099	115 214 380	Emprunts	10	5 325 241	2 500 000
Moins : provisions		(4 184 646)	(3 231 722)	Provisions	11	1 259 250	1 032 550
	6	115 237 453	111 982 658	<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>6 584 492</b>	<b>3 532 550</b>
Autres actifs courants	7	464 817	306 200	<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Liquidités et équivalents de liquidités	8	63	61	Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	6	37 208 864	36 534 200
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>115 702 334</b>	<b>112 288 919</b>	Autres passifs courants	12	3 669 370	3 811 552
				Concours bancaires et autres passifs financiers	13	52 277 489	54 260 692
				<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>93 155 723</b>	<b>94 606 444</b>
				<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>99 740 215</b>	<b>98 138 994</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>118 513 158</b>	<b>115 776 361</b>	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>118 513 158</b>	<b>115 776 361</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**ARRETE AU 31-12-2013**  
**(Montants exprimés en dinars)**

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
<b>1 - Engagements donnés :</b>		
Engagements de financement donnés (disponible finançable)	3 667 965	2 583 091
Engagements envers les correspondants (contrat Import)	-	307 350
Engagements de financements par billets à ordre	4 268 000	2 182 000
Engagements d'aval de traites donnés aux adhérents	139 000	84 000
Garanties données au titre des contrats sans recours	15 945 542	15 266 487
Engagements sur titres	560 000	840 000
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>24 580 507</b>	<b>21 262 928</b>
<b>2 - Engagements reçus :</b>		
Garanties reçues des correspondants étrangers	927 830	3 410 153
Garanties reçues de l'assureur crédit	15 945 542	15 266 487
Engagements de financements reçus	43 055 534	55 576 999
Garanties reçues des banques	65 272	93 000
Caution bancaire	110 291	-
Emprunts obtenus non encore encaissés	10 000 000	-
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>70 104 469</b>	<b>74 346 639</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 Décembre 2013**  
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<b>REVENUS</b>			
Commissions de factoring		4 415 027	4 210 485
Intérêts de financement		7 580 758	5 709 399
Autres commissions de factoring		233 190	150 569
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	14	<b><u>12 228 975</u></b>	<b><u>10 070 453</u></b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
	15	(3 334 559)	(2 542 126)
<b>COMMISSIONS ENCOURUES</b>	16	(811 383)	(684 129)
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS</b>	17	33 669	48 436
<b>PRODUITS NETS</b>		<b><u>8 116 701</u></b>	<b><u>6 892 634</u></b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges de personnel	18	2 325 385	2 330 619
Dotations aux amortissements	19	723 560	369 477
Dotations nettes aux provisions	20	1 189 467	704 469
Autres charges d'exploitation	21	1 159 868	1 038 518
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b><u>5 398 279</u></b>	<b><u>4 443 084</u></b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b><u>2 718 422</u></b>	<b><u>2 449 551</u></b>
Autres gains ordinaires	22	84 647	11 508
Autres pertes ordinaires	23	(23 902)	-
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b><u>2 779 167</u></b>	<b><u>2 461 059</u></b>
Impôt sur les bénéfices	24	(1 013 591)	(976 904)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b><u>1 765 576</u></b>	<b><u>1 484 156</u></b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 Décembre 2013**  
**(Montants exprimés en dinars)**

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des acheteurs factorés	25	323 082 716	315 406 720
Financement des adhérents	25	(313 836 348)	(311 739 712)
Encaissements provenant des crédits à court terme	26	176 688 515	298 487 516
Remboursements des crédits à court terme	26	(178 091 631)	(288 748 096)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	27	(4 147 168)	(3 966 623)
Intérêts payés	28	(3 338 439)	(2 515 854)
Impôts et taxes payés	29	(1 900 112)	(1 260 794)
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>(1 542 468)</b>	<b>5 663 155</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	30	(390 305)	(799 716)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	30	63 464	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	31	280 000	59 368
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(46 841)</b>	<b>(740 348)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions	9	(600 000)	(600 000)
Encaissements provenant des emprunts	10	7 000 000	-
Remboursements d'emprunts	10	(2 000 000)	(2 000 000)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>4 400 000</b>	<b>(2 600 000)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>2 810 691</b>	<b>2 322 808</b>
Trésorerie au début de l'exercice	8 et 13	(9 790 884)	(12 113 692)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	8 et 13	(6 980 192)	(9 790 884)

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### Note 1 : Présentation de la société

La société a été créée le 30 juin 1999 avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement et recouvrement de créances détenues par ses clients et ses correspondants représentées par des factures.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2013 à dix millions de dinars (10 000 000 dinars) divisé en un million (1 000 000) actions de dix dinars chacune, intégralement libérées.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

### Note 2 : Principes et Méthodes comptables appliqués

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

#### 2-1 - Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Marque	15 ans	6,67%
- LOGO	5 ans	20,00%
- Logiciels	3 et 5 ans	20,00% et 33,33%
- Matériel de transport	5 ans	20,00%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,00%
- Matériel informatique	3 ans	33,33%
- Installations générales	10 ans	10,00%

Sont inclus dans le coût des immobilisations corporelles et incorporelles, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

#### 2-2 - Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

## 2-3 – Politique de provisionnement des engagements

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

### 2-3-1: Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
-A : Actifs courants	0% (*)
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0% (*)
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

(\*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

### 2-3-2 : Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

### 2-3-3 : Provision à caractère individuel

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.  
Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

### 2-3-4 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Le calcul du taux de migration moyen du portefeuille TMM (en%), sur les années 2008 à 2012 selon la formule suivante :

$$\text{TMM} = \left( \sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année } N-1} \right) / n$$

Risque additionnel: les engagements 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N.

2. Détermination d'un facteur scalaire « FS » (en%) traduisant l'aggravation des risques en 2013. La formule de calcul est la suivante :

$$FS = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2013}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2012}}$$

3. Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions. Dans la présente étude, ce taux a été calculé sur la période de 2008 – 2012 selon la formule suivante :

$$TPM = \left( \sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année N}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

4. Calcul des provisions collectives « PC » du portefeuille (en %) selon la formule suivante

$$PC = \text{Engagements 0 et 1} \times TMM \times FS \times TPM$$

Il est à noter que la direction de Tunisie Factoring n'a pas procédé à la stratification du portefeuille pour le calcul de cette provision vu que les activités des adhérents sont très diversifiées et que leur nombre est relativement réduit.

#### **2-4 - Impôt sur les sociétés**

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

#### **2-5 - Taxe sur la valeur ajoutée**

Du fait qu'elle réalise simultanément des opérations taxables et des opérations non taxables, la société a le statut d'assujetti partiel. Elle est soumise, d'après l'article 9 II du code de la TVA, pour le calcul de la taxe déductible, à des dispositions spécifiques qui ont pour but de limiter la déduction à une fraction de la taxe « d'amont ».

La fraction de taxe non récupérée est constatée soit en charge soit en immobilisation selon la nature de l'opération. La fraction récupérable est portée au débit du compte « Etat, TVA ».

La TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA ».

En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.



## NOTES EXPLICATIVES

### Note 3 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent au 31 décembre 2013 comme suit:

	31-déc-13		31-déc-12	
	Valeur brute	Amortissements	VCN	VCN
Marque	1 000 000	(967 215)	32 785	99 452
Logiciels informatiques	2 739 499	(1 083 288)	1 656 212	1 881 149
LOGO	2 426	(2 426)	-	-
Avances sur acquisition d'Immobilisations Incorporelles	23 775	-	23 775	-
<b><u>Totaux</u></b>	<b>3 765 701</b>	<b>(2 052 929)</b>	<b>1 712 772</b>	<b>1 980 601</b>

Les mouvements enregistrés sur les comptes des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

	Valeur brute	Amortissements	Valeur Nette
Soldes au 31 décembre 2012	3 496 122	(1 515 521)	1 980 601
Investissements de la période	269 579	-	269 579
Dotation aux amortissements	-	(537 408)	(537 408)
<b><u>Soldes au 31 décembre 2013</u></b>	<b>3 765 701</b>	<b>(2 052 929)</b>	<b>1 712 772</b>

### Note 4 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent au 31 décembre 2013 comme suit :

	31-déc-13		31-déc-12	
	Valeur brute	Amortissements	VCN	VCN
A.A.I.	77 043	(24 162)	52 880	24 808
M.M.B.	199 494	(174 876)	24 618	32 263
Matériel informatique	564 684	(514 543)	50 141	144 410
Matériel de transport	367 754	(162 060)	205 694	225 835
Avances sur acquisition d'Immobilisations corporelles	2 587	-	2 587	11 059
<b><u>Totaux</u></b>	<b>1 211 562</b>	<b>(875 641)</b>	<b>335 921</b>	<b>438 375</b>

Les mouvements enregistrés sur les comptes des immobilisations corporelles s'analysent comme suit:

	Valeur brute	Amortissements	Valeur Nette
Soldes au 31 décembre 2012	1 235 701	(797 326)	438 375
Investissements de la période	105 660	-	105 660
Cessions de la période	(129 800)	107 837	(21 963)
Dotation aux amortissements	-	(186 153)	(186 153)
<b><u>Soldes au 31 décembre 2013</u></b>	<b>1 211 562</b>	<b>(875 641)</b>	<b>335 921</b>

**Note 5 : Immobilisations financières**

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Titres immobilisés	560 000	840 000
Cautionnements Citi Bank	18 714	18 714
Cautionnements imputables aux adhérents	(18 714)	(18 714)
Prêt au personnel	202 130	228 466
<b><u>Total</u></b>	<b><u>762 130</u></b>	<b><u>1 068 466</u></b>

Le portefeuille « titres immobilisés » se détaille au 31 décembre 2013 comme suit :

	<u>Nbre de titres</u>	<u>Montant</u>
PROMOTEL	5 600	560 000
<b><u>Total des titres immobilisés</u></b>		<b><u>560 000</u></b>

**Note 6 : Comptes courants des adhérents et comptes des acheteurs**

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 décembre 2013 comme suit :

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Comptes des acheteurs factorés		
Comptes des acheteurs locaux	109 417 115	106 261 384
Comptes des acheteurs export	4 024 241	3 697 505
Comptes des acheteurs import	5 980 742	5 255 491
<b>Sous total (A)</b>	<b><u>119 422 099</u></b>	<b><u>115 214 380</u></b>
A déduire		
Provisions individuelles sur compte adhérents	(3 738 569)	(2 838 658)
Provisions collectives sur compte adhérents	(424 144)	(389 464)
Provisions sur compte acheteurs	(21 933)	(3 600)
<b>Montant net</b>	<b><u>115 237 453</u></b>	<b><u>111 982 658</u></b>
Comptes des adhérents		
FDG comptes en devise	454 084	485 863
Fonds de garantie (FDG Domestique)	12 059 854	11 287 812
Compte import	5 980 742	5 255 491
Disponible	18 714 183	19 505 033
<b>Sous total (B)</b>	<b><u>37 208 864</u></b>	<b><u>36 534 200</u></b>
<b>Encours de Financement des adhérents (A) - (B)</b>	<b><u>82 213 235</u></b>	<b><u>78 680 180</u></b>

## Analyse et classification des créances sur la clientèle

Les engagements de la société, sur la base de la classification arrêtée au 31/12/2013 se présentent comme suit :

(Montants exprimés en dinars)

		Classe 2013			
Nature Engagement		A	B1	B4	Total
Domestique avec recours	Engagements	62 403 881	4 727 756	2 461 081	69 592 718
	Provisions	-	-	2 461 081	2 461 081
Domestique sans recours	Engagements	9 352 984	-	-	9 352 984
	Provisions	-	-	-	-
Export	Engagements	1 961 682	28 363	1 277 488	3 267 533
	Provisions	-	-	1 277 488	1 277 488
<b>Total Engagements</b>		<b>73 718 547</b>	<b>4 756 119</b>	<b>3 738 569</b>	<b>82 213 235</b>
Engagements de financement donnés		2 770 160	897 805	-	3 667 965
Engagements sous forme de B.O		2 366 000	1 902 000	-	4 268 000
<b>Total engagements hors bilan</b>		<b>5 136 160</b>	<b>2 799 805</b>	<b>-</b>	<b>7 935 965</b>
<b>Total engagements par classe</b>		<b>78 854 707</b>	<b>7 555 924</b>	<b>3 738 569</b>	<b>90 149 200</b>
<b>Total des Provisions Affectées</b>				<b>3 738 569</b>	<b>3 738 626</b>
<b>Total Provisions collectives</b>		<b>424 144</b>			<b>424 144</b>
<b>Taux des engagements non performants</b>				<b>4,15%</b>	
<b>Taux de couverture des engagements non performants</b>				<b>100%</b>	

### Note 7 : Autres actifs courants

Le détail des autres actifs courants se présente au 31 décembre 2013 comme suit :

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Avances et acomptes au personnel	2 150	3 286
Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	85 252	73 953
Charges constatées d'avance *	197 756	115 642
Produits à recevoir **	60 715	28 045
Produits financiers à recevoir (sur titres immobilisés)	127 405	93 735
Règlement égarés	13 476	13 476
Produits d'indemnisation à recevoir	171 322	161 479
<b><u>Total</u></b>	<b><u>658 076</u></b>	<b><u>489 616</u></b>
Provision pour dépréciation (produits d'indemnisation à recevoir)	(171 322)	(161 479)
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(21 937)	(21 937)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>464 817</u></b>	<b><u>306 200</u></b>

\* Les charges constatées d'avance englobent :

Les intérêts payés d'avance sur les financements à court terme	153 654
Charges d'exploitation	44 103
	<b><u>197 756</u></b>

\*\* Les produits à recevoir englobent essentiellement :

Les commissions à facturer au titre des financements d'opérations export	26 948
Les commissions Import	33 768
	<b><u>60 715</u></b>

**Note 8 : Liquidités et équivalent de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent au 31 décembre 2013 comme suit :

	<b>31-déc-13</b>	<b>31-déc-12</b>
Caisse	63	61
<b><u>Total</u></b>	<b>63</b>	<b>61</b>

**Note 9 : Capitaux Propres**

Les capitaux propres se détaillent au 31 décembre 2013 comme suit :

	<b>31-déc-13</b>	<b>31-déc-12</b>
Capital social	10 000 000	10 000 000
Réserves légales	1 000 000	1 000 000
Résultats reportés	4 895 085	4 040 929
Provisions pour risques généraux	1 112 282	1 112 282
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>17 007 367</b>	<b>16 153 211</b>
Résultat de l'exercice (1)	1 765 576	1 484 156
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>18 772 943</b>	<b>17 637 367</b>
Nombre d'actions (2)	1 000 000	1 000 000
<b>Résultat par action (1) / (2)</b>	<b>1,766</b>	<b>1,484</b>

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

La structure du capital se détaille au 31 décembre 2013 comme suit :

<b><u>Actionnaire</u></b>	<b>Capital souscrit</b>	
	<b>Et libéré</b>	<b>Pourcentage</b>
Tunisie Leasing	5 697 650	56,98%
STIF	484 090	4,84%
Eurofactor	3 636 340	36,36%
Personnes physiques	181 920	1,82%
<b><u>Total</u></b>	<b>10 000 000</b>	<b>100,00%</b>

En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 7.772.943 et se détaillent comme suit :

- Résultats reportés	4.895.085
- Provisions pour risques généraux	1.112.282
- Résultat de l'exercice	1.765.576

Le tableau de variation des capitaux propres se présente au 31 décembre 2013 comme suit :

Désignation	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Provisions pour risques généraux	Résultat de la période	Total
<b>Soldes au 31 décembre 2011</b>	<b>10 000 000</b>	<b>924 495</b>	<b>3 397 992</b>	<b>1 112 282</b>	<b>1 348 442</b>	<b>16 783 211</b>
Affectation des résultats		75 505	642 938		(718 442)	-
Distribution de dividendes					(600 000)	<b>(600 000)</b>
Affectation fonds social					(30 000)	<b>(30 000)</b>
Résultat de l'exercice					1 484 156	<b>1 484 156</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2012</b>	<b>10 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>4 040 929</b>	<b>1 112 282</b>	<b>1 484 156</b>	<b>17 637 367</b>
Affectation des résultats			854 156		(854 156)	-
Distribution de dividendes					(600 000)	<b>(600 000)</b>
Affectation fonds social					(30 000)	<b>(30 000)</b>
Résultat de l'exercice					1 765 576	<b>1 765 576</b>
<b>Soldes au 31 Décembre 2013</b>	<b>10 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>4 895 085</b>	<b>1 112 282</b>	<b>1 765 576</b>	<b>18 772 943</b>

**Note 10 : Emprunts**

Désignation	Montant du crédit	Taux d'intérêt	Modalité de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période		
							Solde	Échéances à + an	Échéances à - an
<b>Emprunts bancaires</b>									
Amen Bank	10 000 000	TMM +1%	Trimestriellement (2010-2015)	4 500 000	-	2 000 000	2 500 000	500 000	2 000 000
BTE	7 000 000	TMM + 2,25%	Semestriellement (2014-2016)	-	7 000 000	-	7 000 000	4 825 241	2 174 759
<b>Total emprunts bancaires</b>				<b>4 500 000</b>	<b>7 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>9 500 000</b>	<b>5 325 241</b>	<b>4 174 759</b>

**Note 11: Provisions pour risques et charges**

Le détail des provisions pour risques et charges se présente au 31 décembre 2013 comme suit :

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Provision pour risques et charges au début de l'exercice	1 032 550	850 205
Dotations aux provisions pour risques et charges	226 700	182 345
<b><u>Provisions pour risques et charges en fin de période</u></b>	<b><u>1 259 250</u></b>	<b><u>1 032 550</u></b>

**Note 12 : Autres passifs courants**

Le détail des autres passifs courants se présente au 31 décembre 2013 comme suit :

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Personnel, provisions pour congés payés	141 695	390 073
Personnel, autres charges à payer	226 537	197 759
Fournisseurs d'immobilisations	3 248	-
Fonds social	245 314	231 285
État, retenues sur salaires	84 700	27 611
État, retenues sur honoraires, commissions et loyers	731	8 665
État, impôts sur les sociétés à liquider (voir note 24)	134 236	211 203
État, TVA à payer	47 220	68 251
État, TFP, FOPROLOS, TCL à payer	28 829	7 471
C.N.S.S et CAVIS	138 316	115 810
Autres créditeurs	330 783	174 944
Diverses charges à payer	891 617	718 058
Produits perçus d'avance (Comm. Minimum 2006)	90 753	90 753
Comptes Adhérents à Régulariser : Ristourne	239 959	739 912
Comptes Adhérents à Régulariser : L/C	1 065 432	829 757
<b>Total</b>	<b><u>3 669 370</u></b>	<b><u>3 811 552</u></b>

**Note 13 : Concours bancaires et autres passifs financiers**

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent au 31 décembre 2013 comme suit :

	<b>Note</b>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Échéance à - d'un an sur emprunt AMEN	10	2 000 000	2 000 000
Échéance à - d'un an sur emprunt BTE	10	2 174 759	-
Crédit à court terme UTB	(A)	199 076	180 083
Crédit à court terme BTE	(B)	2 866 824	2 638 932
Ligne d'avance CITIBANK	(C)	11 000 000	11 000 000
Ligne d'avance ABC		-	3 000 000
Billets de trésorerie		26 750 000	25 400 000
Intérêts courus		306 576	250 732
Banques		6 980 255	9 790 945
<b>Total</b>		<b><u>52 277 489</u></b>	<b><u>54 260 692</u></b>

(A) : La convention porte sur un crédit à court terme de 7 622 450 €, destiné à financer les opérations d'affacturage en devises (import - export). Le taux d'intérêt est égal à L'EURIBOR majoré de 0,875 point, pour les tirages d'un montant supérieur ou égal à 22 875 €.

(B) : La convention porte sur un crédit à court terme de 6 000 000 €, destiné à financer les opérations d'affacturage en devises (import - export). Le taux d'intérêt est égal à L'EURIBOR majoré de 0,750 point.

(C) : Cette ligne est valable pour une durée d'un an à compter du 15 octobre 2013, plafonnée à 11 000 000 DT et productive d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 1%.

#### Note 14 : Revenus

L'analyse des revenus du factoring au titre de l'exercice 2013 se présente ainsi :

		31-déc-13	31-déc-12
Commissions de factoring		4 415 027	4 210 485
Intérêts de financement	(A)	7 580 758	5 709 399
Autres commissions de factoring		233 190	150 569
		<b>12 228 975</b>	<b>10 070 453</b>
<b>Total</b>			
Encours de financement			
Au début de l'exercice		78 680 180	71 037 690
A la fin de l'exercice		82 213 235	78 680 180
<b>Moyenne</b>	(B)	<b>80 446 708</b>	<b>74 858 935</b>
Taux moyen annuel	(A) / (B)	9,42%	7,63%

#### Note 15 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

		31-déc-13	31-déc-12
Intérêts sur emprunts		985 778	873 399
Intérêts sur crédit UTB		30 407	44 227
Intérêts des billets de trésorerie		1 518 562	1 127 427
Intérêts des comptes débiteurs		766 532	508 980
Intérêts des dépôts créditeurs		(2 362)	(4 004)
Commissions de mise en place de crédit		47 900	-
Perte de change		6 139	2 869
Gains de change		(18 397)	(10 771)
		<b>3 334 559</b>	<b>2 542 126</b>
<b>Total</b>			



**Note 16 : Commissions encourues**

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

	<b>31-déc-13</b>	<b>31-déc-12</b>
Commissions servies Export	23 937	49 678
Commissions servies domestique (AC)	775 309	631 216
Commissions servies aux apporteurs	12 138	3 235
<b><u>Total</u></b>	<b>811 383</b>	<b>684 129</b>

**Note 17 : Produits des placements**

L'analyse des produits des placements se présente comme suit :

	<b>31-déc-13</b>	<b>31-déc-12</b>
Plus value sur titres immobilisés à recevoir	33 669	48 436
<b><u>Total</u></b>	<b>33 669</b>	<b>48 436</b>

**Note 18 : Charges de personnel**

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<b>31-déc-13</b>	<b>31-déc-12</b>
Salaires et complément de Salaires	1 832 235	1 884 603
Cotisations sociales	271 869	241 784
Autres charges sociales	221 281	204 232
<b>Total</b>	<b>2 325 385</b>	<b>2 330 619</b>

**Note 19 : Dotations aux amortissements**

Les dotations aux amortissements de la période se détaillent comme suit :

	<b>31-déc-13</b>	<b>31-déc-12</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	537 408	209 599
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	186 153	159 878
<b>Total</b>	<b>723 560</b>	<b>369 477</b>

## Note 20 : Dotations nettes aux provisions

Il y a lieu de noter que la provision pour risques sur la clientèle a été constituée conformément à la politique de la société en la matière (voir note 2.3).

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Dotations aux provisions individuelles sur comptes adhérents	1 356 456	463 435
Dotations aux provisions collectives sur compte adhérents (*)	34 680	256 464
Reprises sur les provisions affectées sur Adhérents	(456 545)	(200 279)
<b>Total (1)</b>	<b>934 591</b>	<b>519 620</b>
Dotations aux provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	21 933	3 600
Reprises sur les provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	(3 600)	(1 096)
<b>Total (2)</b>	<b>18 333</b>	<b>2 504</b>
<b>Dotations nettes aux provisions pour risques sur la clientèle (1) + (2)</b>	<b>952 924</b>	<b>522 124</b>
Dotations aux provisions pour risques et charges	226 700	182 345
<b>Dotations nettes aux provisions pour risques et charges</b>	<b>226 700</b>	<b>182 345</b>
Dotations aux provisions des indemnisations à recevoir	9 843	-
<b>Dotations nettes aux provisions pour les indemnisations à recevoir</b>	<b>9 843</b>	<b>-</b>
<b><u>Total général des dotations nettes aux provisions</u></b>	<b>1 189 467</b>	<b>704 469</b>

(\*) Cette provision est constituée, en application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

## Note 21 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Achat de matières et fournitures	100 382	99 535
<b><u>Total des achats</u></b>	<b>100 382</b>	<b>99 535</b>
Loyer	127 989	116 391
Entretiens et réparations	11 978	25 489
Études, recherches et divers services extérieurs	62 406	143 530
Services informatiques	187 164	83 759
<b><u>Total des services extérieurs</u></b>	<b>389 536</b>	<b>369 168</b>
Personnel extérieur à l'entreprise	23 703	11 851
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	244 882	222 686
Publicités, publications, relations publiques	32 194	30 884

Transports	15 908	16 740
Déplacements, missions et réceptions	19 573	46 456
Frais postaux et de télécommunications	93 243	64 520
Services bancaires et assimilés	106 751	109 497
Transfert de charges (frais bancaires)	(39 577)	(36 944)
Transfert de charges (frais de justice)	(4 046)	(3 388)
<b><u>Total des autres services extérieurs</u></b>	<b>492 630</b>	<b>462 302</b>
Cotisation IFG	15 686	14 963
Jetons de présence	26 000	10 000
Rémunération des membres du CPAI	42 000	6 000
<b><u>Total des charges diverses</u></b>	<b>83 686</b>	<b>30 963</b>
Impôts et taxes sur rémunérations	56 034	50 975
T.C.L	26 272	21 488
Droits d'enregistrement et de timbres	7 543	6 199
TVA non récupérable	3 785	3 679
Ristournes sur TFP	-	(5 790)
<b><u>Total des impôts et taxes</u></b>	<b>93 633</b>	<b>76 551</b>
<b><u>Total général</u></b>	<b>1 159 868</b>	<b>1 038 518</b>

#### **Note 22: Autres gains ordinaires**

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

	<b>31-déc-13</b>	<b>31-déc-12</b>
Intérêts / Prêts au Personnel	10 386	11 508
Plus values sur cession d'immobilisations corporelles	41 501	-
Intérêts de Retard sur contrats de portage	21 000	-
Autres	11 760	-
<b>Total</b>	<b>84 647</b>	<b>11 508</b>

#### **Note 23 : Autres pertes ordinaires**

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 23.902, elles sont constituées exclusivement de pertes sur les créances non garanties.

## Note 24 : Impôt sur les bénéfices

Le décompte fiscal au titre de l'exercice 2013 se présente comme suit :

	<b>31-déc-13</b>	<b>31-déc-12</b>
<b>Bénéfice comptable</b>	<b>2 779 167</b>	<b>2 461 059</b>
<b>I. A réintégrer</b>		
Provisions pour congés payés	-	103 696
Dotations aux provisions	1 649 612	905 844
Provisions fiscales 2008 affaires en cours	-	6 381
Provisions fiscales 2009 affaires en cours	109 377	-
Diverses charges non déductibles	23 902	180
Jetons de présence et rémunération du CPAI	68 000	16 000
Affectation au fonds social	25 171	21 973
Amortissement Véhicule > 9CV	21 413	5 898
<b>Total réintégrations =</b>	<b>1 897 474</b>	<b>1 059 972</b>
<b>II. A déduire</b>		
Provisions fiscales 2008 affaires en cours	-	(6 381)
Provisions fiscales 2009 affaires en cours	(109 377)	-
Provisions pour congés payés	(248 378)	-
<b>Total déductions =</b>	<b>(357 755)</b>	<b>(6 381)</b>
<b>Bénéfice fiscal avant provisions =</b>	<b>4 318 886</b>	<b>3 514 651</b>
Dotations aux provisions affectées sur Adhérents	(1 356 456)	(463 435)
Dotations aux provisions collectives sur comptes Adhérents	(34 680)	(256 464)
Dotations aux provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	(31 776)	(3 600)
<b>Bénéfice fiscal =</b>	<b>2 895 974</b>	<b>2 791 153</b>
<b>Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)</b>	<b>1 013 591</b>	<b>976 904</b>
<b>A imputer</b>		
Acomptes provisionnels payés	(879 213)	(765 334)
Retenues sur placements	(142)	(366)
<b>Impôt à payer (à reporter) =</b>	<b>134 236</b>	<b>211 203</b>

**Note 25 : Encaissements reçus des acheteurs factorés**

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Encours de Financement des adhérents en début de période	78 680 180	71 037 690
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(82 213 235)	(78 680 180)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(848 471)	(710 251)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	1 084 146	848 471
Ristourne imputables aux adhérents en début de période	(739 912)	(408 928)
Ristourne imputables aux adhérents en fin de période	239 959	739 912
Financement des adhérents (TND + €)	313 836 348	311 739 712
Produits à recevoir en début de période	28 045	19 016
Produits à recevoir en fin de période	(60 715)	(28 045)
Produits perçus d'avance en début de période	(90 753)	(90 753)
Produits perçus d'avance en fin de période	90 753	90 753
Revenus du factoring	12 228 975	10 070 453
Récupération frais bancaires	39 577	36 944
Récupération frais de justice	4 046	3 388
TVA collectée	803 773	738 537
<b>Encaissements reçus des acheteurs</b>	<b><u>323 082 716</u></b>	<b><u>315 406 720</u></b>

**Note 26 : Flux liés aux financements**

	<u>Début de période</u>	<u>Au 31 Décembre 2013</u>		<u>Fin de période</u>
		<u>Utilisations</u>	<u>Remboursements</u>	
Crédit à court terme UTB	180 083	18 993	-	199 076
Crédit à court terme BTE	2 638 931	15 419 523	15 191 631	2 866 823
Ligne d'avance CITI BANK	11 000 000	44 000 000	44 000 000	11 000 000
Ligne d'avance ABC	3 000 000	-	3 000 000	-
BT (Hors Groupe)	1 900 000	18 250 000	17 200 000	2 950 000
BT (Groupe)	23 500 000	99 000 000	98 700 000	23 800 000
<b>Total</b>	<b><u>42 219 014</u></b>	<b><u>176 688 515</u></b>	<b><u>178 091 631</u></b>	<b><u>40 815 900</u></b>

**Note 27 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel**

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Avances et acomptes au personnel en début de période	(3 286)	-
Avances et acomptes au personnel en fin de période	2 150	3 286
Prêts au personnel en début de période	(302 418)	(330 692)
Prêts au personnel en fin de période	287 382	302 418
Compte d'attente en début de période	(174 955)	(174 955)
Compte d'attente en fin de période	184 798	174 955
Charges constatées d'avance en début de période	(21 712)	(18 187)
Charges constatées d'avance en fin de période	44 103	21 712
Personnel, provisions pour congé payé en début de période	390 073	286 377
Personnel, provisions pour congé payé en fin de période	(141 695)	(390 073)
Personnel, BONUS à payer en début de période	197 759	173 080
Personnel, BONUS à payer en fin de période	(226 537)	(197 759)
Fonds social en début de période	231 285	218 474
Fonds social en fin de période	(245 314)	(231 285)
Alimentation du fonds social	30 000	30 000
État, retenues sur salaires en début de période	27 611	40 528
État, retenues sur salaires en fin de période	(84 700)	(27 611)
État, retenues sur hon, com et loyers en début de période	8 665	4 212
État, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(731)	(8 665)
C.N.S.S en début de période	115 810	125 728
C.N.S.S en fin de période	(138 316)	(115 810)
Autres comptes créditeurs en début de période	174 944	132 759
Autres comptes créditeurs en fin de période	(330 783)	(174 944)
Diverses Charges à payer en début de période	718 058	792 642
Diverses Charges à payer en fin de période	(891 617)	(718 058)
TVA, payées sur biens et services	69 213	48 741
Charges de personnel	2 325 385	2 330 619
Autres charges d'exploitation	1 159 868	1 038 518
Commissions encourues	811 383	684 129
Récupération frais bancaires	39 577	36 944
Récupération frais de justice	4 046	3 388
Impôts et taxes	(89 848)	(78 662)
TVA non déductible	(3 785)	(3 679)
Autres gains	(43 146)	(11 508)
Autres pertes	23 902	-
<b>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</b>	<b><u>4 147 168</u></b>	<b><u>3 966 623</u></b>

**Note 28 : Intérêts payés**

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Intérêts courus sur crédits en début de période	250 732	182 329
Intérêts courus sur crédits en fin de période	(306 576)	(250 732)
Intérêts payés d'avance sur crédits en début de période	(93 930)	(51 799)
Intérêts payés d'avance sur crédits en fin de période	153 654	93 930
Charges financières	3 334 559	2 542 126
<b>Intérêts payés</b>	<b><u>3 338 439</u></b>	<b><u>2 515 854</u></b>

**Note 29 : Impôts et taxes payés**

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
État, impôts sur les sociétés à reporter début de période	-	(228 399)
État, impôts sur les sociétés à reporter fin de période	-	-
État, impôts sur les sociétés à liquider début de période	211 203	-
État, impôts sur les sociétés à liquider fin de période	(134 236)	(211 203)
État, autres impôts et taxes à payer en début de période	7 471	9 834
État, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(28 829)	(7 471)
TVA à payer en début de période	68 251	56 363
TVA à payer en fin de période	(47 220)	(68 251)
TVA non déductible	3 785	3 679
TVA payées	716 248	650 676
Impôts et taxes	89 848	78 662
Impôts sur les bénéfices	1 013 591	976 904
<b>Impôts payés</b>	<b><u>1 900 112</u></b>	<b><u>1 260 794</u></b>

**Note 30: Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles**

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles	269 579	471 337
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	105 660	289 258
TVA sur Investissements	18 313	39 120
Fournisseurs d'immobilisations en début de période	-	-
Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(3 248)	-
<b>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b><u>390 305</u></b>	<b><u>799 716</u></b>
Cessions d'immobilisations corporelles	21 963	-
Produits nets sur cessions d'immobilisations corporelles	41 501	-
<b>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b><u>63 464</u></b>	<b><u>-</u></b>

**Note 31 : Décaissements (encaissements) provenant de l'acquisition (cession) d'immobilisations financières**

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Titres immobilisés libérés début période	840 000	840 000
Titres immobilisés libérés fin période	(560 000)	(840 000)
Dépôts et cautionnements versés début période	18 714	31 627
Dépôts et cautionnements versés fin période	(18 714)	(18 714)
Produits / Placement à recevoir en début de période	93 735	91 755
Produits / Placement à recevoir en fin de période	(127 405)	(93 735)
Produits de participation (portage)	33 669	48 436
<b>Décaissements (encaissements) provenant de l'acquisition (cession) d'immobilisations financières</b>	<b>280 000</b>	<b>59 368</b>

**Note 32 : Opérations avec les parties liées****Tunisie Leasing (TL)*****Cautions reçues***

Le conseil d'administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers. L'encours des cautions reçues s'élève au 31 décembre 2013 à 11.000.000 DT et se détaille comme suit :

- Citibank : 11.000.000 DT

Les garanties reçues par TF auprès de TL ne sont toutefois pas rémunérées.

***Contrat de location du siège***

TF a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. TL a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 162.239 DT au titre de l'exercice 2013.

**EUROFACTOR*****Opérations de factoring***

Tunisie Factoring (TF) a réalisé en 2013 des opérations de factoring Import et Export avec EUROFACTOR qui détient 36,36% du capital de la société. Le détail de ses opérations se présente comme suit :

- les commissions facturées par TF à EUROFACTOR au titre des contrats Import s'élèvent à 53.474 DT.

- les commissions rétrocédées par TF à EUROFACTOR qui les a facturées au titre des contrats Export s'élèvent à 22.919 DT.

***Convention de partenariat***

TF a conclu en 2005 avec EUROFACTOR une convention de partenariat en vertu de laquelle EUROFACTOR s'engage à apporter son expérience et son expertise au profit de TF sous forme de prestations d'assistance technique permanente et de prestations spécifiques. Les prestations d'assistance technique sont fournies moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 13.200 Euros (hors TVA prise en charge par TF). Le montant facturé par EUROFACTOR au titre de l'exercice 2013 s'élève à 29.899 DT.



## TUNISIE VALEURS (TV)

### Convention de gestion de la Société STIF

TF a créé en 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40.000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39.940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 DT l'action soit 399 940 DT. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10.000 DT HTVA par an.

Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat. Le montant facturé par Tunisie Valeurs en 2013 au titre de l'exercice 2012, s'élève à 4.814 DT.

### Billets de trésorerie

TF a réalisé en 2013 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société Tunisie Valeurs détenue à hauteur de 30% par Tunisie Leasing. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2013 s'élève à 11.536 DT.

L'encours des billets de trésorerie au 31 décembre 2013 est nul.

## Tunisie SICAV

### Billets de trésorerie

TF a réalisé en 2013 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie SICAV. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2013 s'élève à 1.174.763 DT.

L'encours des billets de trésorerie s'élève à 21.800.000 DT au 31 décembre 2013.

## Tunisie Location Longue Durée (TLLD)

### Billets de trésorerie

TF a réalisé en 2013 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie Location Longue Durée. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2013 s'élève à 97.728 DT.

L'encours des billets de trésorerie s'élève à 2.000.000 DT au 31 décembre 2013.

## Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société Tunisie Factoring envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	<u>Président Directeur Général</u>		<u>Directeurs Généraux Adjoins</u>		<u>Membres du Conseil d'Administration, du Comité permanent d'audit et du Comité des risques</u>	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
<b>Avantages à court terme</b>						
Rémunérations brutes	200 307	45 307	218 219	45 307	-	-
Charges sociales	-	-	61 032	27 223	-	-
Indemnités compensatrices	70 396	-	62 921	-	-	-
Provisions pour congés payés	-	13 304	-	19 134	-	-
Avantages en nature	32 448	-	28 277	-	-	-
Jetons de présence et autres (*)	-	-	-	-	68 000	42 000
<b>Avantages postérieurs à l'emploi (**)</b>	-	-	9 069	-	-	-
<b>Total</b>	<b>303 151</b>	<b>58 611</b>	<b>379 518</b>	<b>91 664</b>	<b>68 000</b>	<b>42 000</b>

(\*) Il s'agit des jetons de présence et rémunérations versés aux administrateurs, aux membres du comité permanent d'audit interne et aux membres du comité des risques.

(\*\*) Primes d'assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite.

### **Note 33 : Evènements postérieurs**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 21/02/2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des évènements postérieurs nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

## **Rapport Général des commissaires aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2013**

### **Messieurs les Actionnaires de la société Tunisie Factoring SA (TF)**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de la société Tunisie Factoring pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 118.513.158 dinars et un bénéfice net de 1.765.576 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Tunisie Factoring, comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité du commissaire aux comptes**

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la profession applicable en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **Opinion**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de la société Tunisie Factoring, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **Rapport sur les vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 12 Mars 2014**

### **Les commissaires aux comptes**

**ECC MAZARS**

**FINOR**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**Mustapha MEDHIOUB**

### **Rapport Spécial des commissaires aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2013**

**Messieurs les Actionnaires de la société Tunisie Factoring SA (TF)**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006 et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

(1) TF a réalisé en 2013 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société Tunisie Valeurs détenue à hauteur de 30% par Tunisie Leasing. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2013 s'élève à 11.536 DT.

L'encours des billets de trésorerie au 31 décembre 2013 est nul.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

(1) TF a créé au cours de l'exercice 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40 000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39 940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 DT l'action soit 399.940 DT. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10.000 DT HTVA par an. Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat.

Le montant facturé par Tunisie Valeurs en 2013 au titre de l'exercice 2012, s'élève à 4.814 DT.

(2) TF a conclu avec EUROFACTOR, qui détient 36,36% du capital de la société, une convention de partenariat en vertu de laquelle EUROFACTOR s'engage à apporter son expérience et son expertise au profit de TF sous forme de prestations d'assistance technique permanente et de prestations spécifiques. Les prestations d'assistance technique sont fournies moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 13.200 Euros (hors TVA prise en charge par TF). Le montant facturé par EUROFACTOR au titre de l'exercice 2013 s'élève à 29.899 DT.

(3) TF a réalisé en 2013 des opérations de factoring Import et Export avec EUROFACTOR. Le détail de ses opérations se présente comme suit :

- les commissions facturées par TF à EUROFACTOR au titre des contrats Import s'élèvent à 53.474 DT ;
- les commissions rétrocédées par TF à EUROFACTOR qui les a facturées au titre des contrats Export s'élèvent à 22.919 DT.

(4) Tunisie Leasing (TL), qui détient 56,98% du capital de la société, a accordé des cautions solidaires en faveur de TF pour les besoins de son financement auprès du secteur bancaire et autres établissements financiers. Au 31 décembre 2013, l'encours des cautions reçues s'élève à 11.000.000 DT.

Les garanties reçues par TF auprès de TL ne sont toutefois pas rémunérées.

(5) TF a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. TL a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 162.239 DT au titre de l'exercice 2013.

(6) TF a réalisé en 2013 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie SICAV. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2013 s'élève à 1.174.763 DT.

L'encours des billets de trésorerie est de 21.800.000 DT au 31 décembre 2013.

(7) TF a réalisé en 2013 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société Tunisie Location Longue Durée (TLLD) détenue à hauteur de 99,44% par Tunisie Leasing. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2013 s'élève à 97.728 DT.

L'encours des billets de trésorerie s'élève au 31 décembre 2013 à 2.000.000 DT.

### C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

(1) Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération et les avantages accordés au Président Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération en date du 05 décembre 2005. La rémunération est composée d'un salaire annuel fixe déterminé par ledit comité de rémunération et d'un bonus déterminé par le Conseil d'Administration du 18 octobre 1999. Par ailleurs, le Président Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction et des stocks options.
- La rémunération et les avantages accordés aux deux Directeurs Généraux Adjoints sont fixés par décision du comité de rémunération de février 2011. La rémunération est composée d'un salaire annuel fixe déterminé par ledit comité et d'un bonus déterminé par les comités de rémunération de décembre 2004 et de février 2011. Par ailleurs, chaque Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction, des stocks options, d'une assurance groupe maladie et d'une indemnité de départ à la retraite conformément à la convention collective nationale du personnel des banques et établissements financiers. Ladite indemnité est couverte par une assurance;
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit interne et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

(2) Les obligations et engagements de la société Tunisie Factoring envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	<u>Président Directeur Général</u>		<u>Directeurs Généraux Adjoints</u>		<u>Membres du Conseil d'Administration, du Comité permanent d'audit et du Comité des risques</u>	
	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2013</u>	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2013</u>	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2013</u>
<b>Avantages à court terme</b>						
Rémunérations brutes	200 307	45 307	218 219	45 307	-	-
Charges sociales	-	-	61 032	27 223	-	-
Indemnités compensatrices	70 396	-	62 921	-	-	-
Provisions pour congés payés	-	13 304	-	19 134	-	-
Avantages en nature	32 448	-	28 277	-	-	-
Jetons de présence et autres (*)	-	-	-	-	68 000	42 000
<b>Avantages postérieurs à l'emploi (**)</b>	-	-	9 069	-	-	-
<b>Total</b>	<b>303 151</b>	<b>58 611</b>	<b>379 518</b>	<b>91 664</b>	<b>68 000</b>	<b>42 000</b>

(\*) Il s'agit des jetons de présence et rémunérations versés aux administrateurs, aux membres du comité permanent d'audit interne et aux membres du comité des risques.

(\*\*) Primes d'assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 12 Mars 2014**

**Les commissaires aux comptes**

**ECC MAZARS**

**FINOR**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**Mustapha MEDHIOUB**